

Québec, le 31 mars 2022

Nom du client

Adresse du client

Objet : Frais administratifs annuels Investia | Changements à venir en 2022

Cher client, Chère cliente,

D'abord et avant tout, je tiens à vous remercier pour votre confiance et à vous féliciter pour votre engagement continu à bâtir un solide avenir financier.

Par la présente, nous souhaitons vous informer de certains changements qui seront mis en place chez Investia. À compter de 2022, nous introduirons des frais administratifs annuels aux clients de 50 \$. Ces frais seront facturés annuellement dans votre relevé trimestriel du mois de juin. En retour, Investia n'introduira pas de frais d'envoi postal de relevés et supprimera tous les autres frais existants du courtier associés à l'administration de votre compte, notamment les frais de traitement de chèques sans provision, les frais de transfert de compte, les frais de traitement de successions, etc. *Il est important de noter que ces frais annuels constituent une initiative du courtier et qu'ils ne sont pas reliés aux services reçus de votre conseiller.*

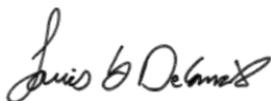
Détenteurs de comptes autogérés Investia

Si vous détenez des placements dans un compte autogéré Investia, il est important de noter que les frais administratifs de 50 \$ ne vous seront pas facturés en plus de vos frais administratifs annuels actuels. En 2024, ces frais relatifs aux comptes autogérés, actuellement de 100 \$, seront éliminés et remplacés par les frais administratifs annuels aux clients de 50 \$.

Question de vous mettre en contexte sur Investia, en plus de veiller à l'administration de votre compte, notre responsabilité est d'assurer que tous nos conseillers adhèrent aux règles et aux règlements stricts en matière de conformité. Nous fournissons également à nos conseillers et à leurs clients des solutions numériques de haute performance, telles que des portails Web interactifs, une application aux clients et des outils de signature électronique et de partage de documents, lesquels contribuent à rehausser et à faciliter la relation client-conseiller. En tant que courtier, nous croyons fermement en la valeur du conseil, et, ce faisant, nous nous assurons que nos conseillers ont accès à un vaste éventail de produits diversifiés, notamment des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse et des certificats de placement garanti. Investia est une filiale à part entière de iA Groupe financier, un des regroupements de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine les plus importants au Canada, dédié depuis plus de 125 ans à offrir des services financiers personnalisés aux Canadiens.

Notre industrie est en constante évolution et change à un rythme effréné. La transparence, la divulgation et l'indépendance des services-conseils n'ont jamais été aussi importantes que maintenant. En tant que courtier en épargne collective dont le rôle est d'accompagner les conseillers indépendants, nous sommes entièrement engagés envers vous et votre bien-être financier. Pour obtenir de l'information additionnelle concernant ces changements, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis H. DeConinck
Président
Investia Services financiers inc.